

A son procès, l'assassin : « Je n'ai pas honte que ma religion autorise le meurtre, c'est dans le Coran »

écrit par Jules Ferry | 8 décembre 2022



L'auteur de l'attentat de Vienne Kujtim Fejzulai

Grand procès du terrorisme à Vienne : « **Le Coran dit que tuer est permis** ».

Deuxième jour du procès pour terrorisme au tribunal régional pour les affaires pénales de Vienne. **Six jeunes hommes, qui ont soutenu l'auteur de l'attentat de Vienne Kujtim Fejzulai en amont, doivent répondre de leurs actes devant un jury.**

Jusqu'à présent, les accusés, âgés de 22 à 32 ans, n'ont pas encore pu s'exprimer. « *Vous n'avez pas encore dit grand-chose. Cela va changer aujourd'hui* », constate également le juge-président ce jeudi matin.

Adam M. (32 ans) est d'abord interrogé. Il est accusé d'avoir servi d'intermédiaire à l'auteur de l'attentat pour l'achat des armes. « *Je ne connaissais pas Kujtim Kjtım Fejzulai.*

Mais je l'ai déjà vu », dit-il. Il devait présenter « *quelqu'un* » à un trafiquant d'armes slovène. *Il n'avait pas réfléchi à la raison de l'achat d'un fusil à tir rapide* ».

« *Vous deviez bien penser à quelque chose* », poursuit le juge.

« **L'assassin est venu me voir. Il m'a dit ce dont il avait besoin – une kalachnikov – et je l'ai dit au Slovène** ». Quelle impression a-t-il eue de Kujtim F. ? « *Beaucoup de musulmans ressemblent à ça. Cheveux longs. Habillés normalement* ».

Ce qu'il ne dit pas, c'est que Kujtim travaillait dans la même entreprise de sécurité que lui. « *Mais il y a 2 000 personnes là-bas. Je ne l'ai jamais vu là-bas* ». D'autres accusés étaient également employés par cette entreprise. Il

ne les connaît pas non plus.

Remise d'armes

La première remise d'armes à Kujtim Fejzulai a eu lieu le 23 juin 2020. Le trafiquant d'armes slovène est venu à Vienne. *« Mais il ne voulait pas être vu lui-même »*. Adam M. lui aurait donc remis le sac contenant l'arme et une enveloppe contenant de l'argent (probablement 3.000 euros). *« Je ne voulais pas de cet argent. Mais j'ai reçu 500 euros »*.

Une autre fois, un pistolet et des munitions auraient été apportés à Vienne et remis. Adam M. se serait à nouveau chargé de la remise. Cette fois-ci, il n'a pas reçu d'argent, affirme l'accusé.

Une fois de plus, ***il affirme ne pas s'être posé de questions sur la raison de l'achat de l'arme.*** *« Vous remettez à un parfait inconnu une kalachnikov, puis des munitions et un pistolet. Vous ne vous êtes pas soucié de ce qu'il en ferait »*, estime le juge. *« Non, ce n'était pas le cas »*, répond Adam M.

Mais pourquoi ne s'est-il pas renseigné ? *« Je ne peux pas répondre à ça. Mais c'est la plus grosse erreur que j'ai jamais faite. Malheureusement, je ne peux pas revenir en arrière »*.

Selon l'accusé, de nombreux Autrichiens posséderaient également des armes. *« Je ne pense pas qu'ils soient si nombreux que ça »*, rétorque la procureure. *« Surtout, ils n'ont pas de kalachnikov »*.

Ishaq F., 22 ans.

Le deuxième à être interrogé est Ishaq F., 22 ans. Il connaissait le futur auteur de l'attentat depuis l'enfance. *« Nous avons joué au football ensemble »*.

Ishaq F. a déjà été condamné deux fois pour des faits similaires. Il avait partagé de la propagande de Daesh et recruté pour l'organisation terroriste. Aujourd'hui, au tribunal, il qualifie Daesh de « bande d'assassins ». Alors qu'il était détenu à Vienne-Josefstadt, Kujtim Fejzulai lui a écrit sur un téléphone portable illégal. « *Il voulait savoir si je connaissais quelqu'un qui vendait une kalachnikov* », raconte le jeune homme de 22 ans.

Il l'a mis en contact avec Adam M. Ishaq F. explique qu'il a bien réfléchi à la raison pour laquelle Kujtim F. avait besoin de cette arme. « *Il m'a dit qu'il voulait la revendre. Tant qu'il n'a pas de munitions, il ne peut pas faire de dégâts avec, je me suis dit* ».

« **Veiller aux nouvelles** »

Mais d'anciens témoignages contredisent ces propos. Kujtim Fejzulai lui avait écrit : « ***Je veillerai à avoir des nouvelles. Si je sors, je vais faire un attentat*** ». Concrètement : à la Stephansplatz.

Ishaq F. fait marche arrière. Il aurait appris cela par un tiers, pas par le futur auteur de l'attentat. Et : « *En prison, tout le monde dit autant de conneries* ». Il était au courant de l'attitude radicale de son ami d'enfance. « *Mais Kujtim a condamné les attentats en Europe* ».

Lors de son arrestation, sa mère, choquée, lui a demandé : « *Fils, qu'as-tu fait ?* » Cela figure dans le volumineux dossier. Et tout autant la réponse : « *Maman, je n'ai rien fait. A l'époque, j'avais déjà dit que Kujtim voulait faire un attentat. Mais personne ne l'a entendu* ».

Au tribunal, l'accusé veut se montrer purifié. Il n'a rien à voir avec Daesh. Il explique qu'en détention, il a aussi eu affaire à des gens qui mangeaient du porc. Sur le téléphone portable du jeune homme de 22 ans, on a toutefois trouvé une quantité de textes radicaux. Les textes étaient notamment

les suivants : « *Abattage au couteau !* » Ils ont été téléchargés après l'attentat. « *Je ne sais pas si quelque chose est radical tant que je ne l'ai pas écouté. Je ne peux pas le savoir* », estime le jeune homme.

« Tuer est autorisé »

Dans une conversation électronique, l'homme a également écrit : « **Je n'ai pas honte que ma religion autorise à tuer** ». « **C'est écrit dans le Coran** », répond l'accusé. « **Je suis musulman ! Pas chrétien ni juif !** »

[Kurier](#)